

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1903.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 41 et 42, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; ALLARD, CAPPELLE, DELANNOY, LE CLEF, RAEPSAET, VAN DEN NEST et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Tous les ans, au mois de décembre, la Législature est saisie de demandes de crédits provisoires à imputer sur les budgets non votés de l'exercice qui s'ouvre le 1^{er} janvier suivant.

Il n'est pas dérogé à cette habitude, cette année. Treize budgets pour 1904 sont encore à voter.

Le Gouvernement sollicite donc, pour assurer la marche des services publics pendant quatre mois, à partir du 1^{er} janvier 1904, les crédits suivants :

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour le service de la Dette publique	fr. 51,521,425 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Dotations	1,774,336 »
Au Ministère de la Justice	9,041,200 »
Au Ministère des Affaires étrangères	1,206,594 »
Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	10,748,923 »
Au Ministère de l'Agriculture	4,400,498 »
Au Ministère de l'Industrie et du Travail	6,999,489 »
Au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	56,434,431 »
Au Ministère de la Guerre	18,449,590 »
Au Ministère de la Guerre, pour la Gendarmerie	2,907,989 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics .	12,067,645 »

(2)

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour
les Non-Valeurs et Remboursements 815,333 »

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour
les Recettes et les Dépenses pour ordre. 642,610,763 »

La Chambre des Représentants a adopté le Projet de Loi allouant
ces crédits par 84 voix contre 29.

Votre Commission des Finances et des Travaux publics a l'honneur
de vous proposer, Messieurs, de les voter également.

Le Rapporteur,
EDMOND MESENS.

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.